

BUREAU DE L'OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 février 2025

Objet : Approbation de la cession à intervenir du logement social n°35 portant lot 18 sise résidence Louis Pouey - 20 Jardins Boieldieu à Puteaux.

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février, les membres composant le Bureau, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Sybille d'ALIGNY - Monsieur Vincent FRANCHI - Monsieur Philippe LAUNAY - Monsieur Luc AIT AISSA

Ont donné pouvoir :

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE BUREAU

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.443-7 et suivants, L.451-5 et L.451-6 ;

Vu le courrier de la DRIHL Hauts-de-Seine du 17 janvier 2024 émettant un avis favorable pour l'aliénation du logement n°35 portant lot 18 de la résidence Louis Pouey ;

Considérant que le 5 décembre 2024 l'OPH Rives de Seine Habitat a proposé la vente de plusieurs logements libres de la résidence Louis Pouey par voie de publicité avec une parution dans le journal Le Parisien, un affichage dans le hall de la résidence et une publication d'annonces immobilières sur le site Bienvéo ;

Considérant que les offres d'achats devaient être adressées à l'OPH Rives de Seine Habitat au plus tard le 5 février 2025 à 17h30 ;

Considérant que la procédure de publicité préalable et l'ordre de priorité des acquéreurs dont les modalités sont respectivement établies par les articles R.443-12 et R.443-12-1 du Code de la construction et de l'habitation ont été respectés ;

Vu l'estimation de la valeur du logement n°35 portant lot 18, T3 d'une surface de 69,3m², situé au 3^{ème} étage, fixée à 381 000€ hors décote par DYEUVRE Expertise dans son rapport rendu le 20 novembre 2022 ;

Vu le dossier de candidature de Madame Christelle CHEDID, reçu le 11 janvier 2025 manifestant sa volonté d'acquérir le logement n°35 portant lot 18 de la résidence Louis Pouey au prix de 390 000€ et son avis d'imposition témoignant de l'éligibilité aux plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLI + 11% ;

Considérant que cette candidate a été la première à se positionner sur l'acquisition dudit logement en formulant une offre supérieure au prix affiché ;

Considérant que le diagnostic DPE de ce logement n'est pas classé G ni F (il est classé D) ;

Il est proposé au Bureau de l'OPH Rives de Seine Habitat d'approuver la cession du logement social n°35 portant lot 18 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Madame Christelle CHEDID, logement T3 d'une surface habitable de 69,3 m², pour le montant de 390 000€ ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve la cession du logement social n°35 portant lot 18 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Madame Christelle CHEDID, pour le montant de 390 000€.

Article 2 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la cession dudit logement, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes : 7 pour

La délibération N°9 est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau, présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOPTE
Pour Extrait Conforme
Le Président,
